

LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

HÔTEL DU DEPARTEMENT

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
MODIFICATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL**

ALLOCUTION

DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mes Chers Collègues,

Chacun se souvient que nous avons dû nous réunir le 27 juillet dernier, en raison de l'annulation de la réunion d'Assemblée prévue le 25 juin pour l'examen de la 1^{ère} Décision Modificative de notre budget 2018. Chacun sait aussi que c'est la saisine par le Préfet de la Chambre Régionale des Comptes qui a induit ce bouleversement de notre calendrier. Et ce n'est pas fini, puisque la programmation de nos réunions budgétaires va s'en ressentir jusqu'au mois de juin prochain.

Sachant qu'entretemps c'est bien le budget tel que nous l'avons adopté après rectification à une très large majorité le 27 juillet qui a été rendu exécutoire par le Préfet, on ne peut s'empêcher de penser que l'exercice de nos missions et compétences, déjà très difficile au vu du contexte, s'en trouve encore inutilement complexifié.

J'y reviendrai dans un instant, ainsi que sur d'autres sujets. Mais je souhaite que notre Assemblée réunie ce jour en séance plénière et publique rende l'hommage mérité à deux de ses anciens membres, Pierre FAILLE, décédé le 28 juillet dernier et le Docteur Daniel JACQUEMIN, qui nous a quittés samedi dernier 15 septembre.

Pierre FAILLE était né le 6 janvier 1924 à WITRY LES REIMS. Exerçant le métier d'agriculteur, il s'était volontairement installé avec sa famille à SIGNY L'ABBAYE pour s'y consacrer à l'activité d'éleveur. Entré au conseil municipal en 1965 il a été élu maire de la commune en 1983 et a conservé son mandat jusqu'en 2001. Il s'est investi avec engagement dans le développement de sa commune et particulièrement dans l'aménagement du pôle scolaire et du collège dont il présidait les deux syndicats.

Elu conseiller général du canton de SIGNY L'ABBAYE en 1979, il a siégé sur nos bancs jusqu'en 1998, soit trois mandats successifs. Il ne s'était pas représenté et avait été nommé conseiller général honoraire. Pierre FAILLE a présidé pendant douze années notre commission des équipements publics et de l'agriculture. Il avait été fait Chevalier du Mérite Agricole et Chevalier des Palmes Académiques. Il est décédé le 28 juillet dans sa 95^{ème} année.

Daniel JACQUEMIN était né à Sedan le 14 octobre 1934. Médecin hospitalier, il a exercé l'essentiel de sa carrière à l'hôpital de Sedan, dont il a notamment été Chef du service de médecine interne. Il était membre du Conseil départemental de l'Ordre des médecins. Elu au conseil municipal de cette ville en 1983, il y a siégé jusqu'en 1995, ayant également été Adjoint au Maire de 1989 à 1993. Entré au Conseil Général en 1985 comme élu du canton de Sedan Nord, puis réélu en 1992, il a accompli deux mandats dans notre Assemblée.

Il a été Vice-Président pendant près de 10 années jusqu'à la fin de son mandat et a été nommé conseiller général honoraire en 1998. En plus de sa profession médicale et de ses mandats publics, Daniel JACQUEMIN, s'était également investi avec passion dans la recherche historique, en tant que membre éminent de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais et auteur de nombreux articles.

Au nom de nos anciens collègues et de tous les membres de l'Assemblée j'adresse aux familles et aux proches de Pierre FAILLE et de Daniel JACQUEMIN qui se sont tous deux longuement investis dans la vie publique et pour le développement de leur canton et des Ardennes, nos plus sincères condoléances et nous leur témoignons notre grande sympathie.

En mémoire de nos anciens collègues, je vous demande d'observer maintenant une minute de silence.

Je vous remercie.

Après avoir pris en compte les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes lors de notre réunion plénière du 27 juillet dernier, je pensais que cet épisode CRC était terminé. C'était sans compter sur la persévérance des juges financiers. Leur avis rendu

dès le 2 août confiait au Préfet la tâche de rendre notre budget exécutoire et proposait une nouvelle fois une hausse de la fiscalité de 22% pour équilibrer ce budget qu'ils considéraient en déséquilibre, balayant du revers de la main à la fois le courrier du 1^{er} Ministre qui nous proposait un étalement de la dette concernant l'A304 et celui de SNCF Réseau nous proposant également un étalement du solde de la dette concernant la LGV-Est sur quatre années.

La CRC aurait souhaité avoir des engagements concrétisés par la signature de conventions avec l'Etat et avec SNCF Réseau. Comment aurions-nous pu obtenir de tels actes en si peu de temps, entre la réception du courrier du 1^{er} Ministre le jeudi 26 juillet à 23h40 et l'avis de la CRC le 2 août, soit six jours, délais de transmission et week end compris ? Je me demande ce que vaut dans notre pays un courrier signé du 1^{er} Ministre. Que vaut un engagement pris et signé par un responsable de SNCF Réseau ? Apparemment, aux yeux des juges financiers : rien.

Il revenait donc au Préfet de suivre ou non les préconisations de la CRC d'une augmentation de la fiscalité de 22%.

Ce qui est assez singulier dans cette affaire c'est qu'il revenait à celui qui avait saisi la CRC pour un budget qu'il considérait en défaut d'équilibre réel de prendre la décision soit d'imposer une augmentation massive de la fiscalité, en ne tenant pas compte lui non

plus notamment du courrier du 1^{er} Ministre, soit de nous donner raison sur le budget 2018 suite à la décision modificative du 27 juillet, en validant ainsi nos ajustements budgétaires.

La sagesse ou plutôt la raison et la prudence l'ont emporté et notre budget a été validé par le représentant de l'Etat. Ce qui me fait dire aujourd'hui : tout ça pour ça !

Que d'énergie dépensée, que de temps perdu ! Notre département n'avait pas besoin de cela. Et ce n'est malheureusement pas fini puisque les suites logiques de la procédure nous obligent à voter le Compte Administratif 2018 avant le BP 2019. Ce qui vient bouleverser complètement le calendrier budgétaire. Notre volonté de voter un BP en décembre est aujourd'hui tout simplement irréalisable. Etant tenus par la réception du Compte de gestion, la succession de nos réunions budgétaires nous amènera sans doute à voter le budget de l'exercice 2019 après le mois de mai prochain, alors que notre budget 2018 a été au final approuvé par le Préfet en août dernier.

Concernant la structure même de nos finances qui se sont trouvées publiquement pointées du doigt, je tiens à redire que le Conseil départemental, hier Conseil général, par la volonté souvent unanime de ses élus a fait des choix courageux d'investissement dans un département à la fois rural et industriel qui a trop longtemps souffert d'un retard d'équipement en infrastructures indispensables à

son attractivité et à la reconversion de son tissu économique. Les efforts budgétaires des Ardennais qui ont été consacrés à de l'investissement utile pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants, qui veulent continuer d'y vivre et d'y travailler, méritent d'être défendus.

Mais je voudrais aussi dès maintenant tourner la page de ces complications inutiles dont nous aurions pu faire l'économie, pour parler d'avenir et dire que nous voulons continuer de travailler au quotidien pour les Ardennes.

Ainsi c'est aujourd'hui 24 septembre que débute l'installation des jeunes sur le site de la nouvelle Maison départementale de l'Enfance, dans des locaux qui offrent des conditions de confort et d'accueil bien meilleures. Ils répondent aussi à une organisation mieux adaptée à la prise en compte des spécificités de chaque tranche d'âge accueillie.

Je suis persuadé que chacun, et bien sûr tous les personnels d'accompagnement, y trouvera des conditions plus propices à cette mission exigeante de protection et d'épanouissement de ces enfants et de ces adolescents, dont le parcours déjà difficile mérite le plus grand investissement de la part de notre collectivité parce qu'ils sont eux aussi notre avenir.

Je veux aussi évoquer l'annonce par le Chef de l'Etat du « Plan Pauvreté », dont la mise en œuvre aura forcément des incidences sur les politiques d'insertion et de retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA telles que les mettent en œuvre les Départements au titre de leurs compétences légales en matière de solidarité sociale et territoriale. Sous réserve des précisions à venir de la part du Gouvernement sur les modalités organisationnelles et financières du Plan, je veux redire publiquement que notre collectivité mène depuis deux ans des politiques innovantes et volontaristes : les rencontres « Prêt à l'emploi », la plateforme Job CD08, l'aide spécifique votée cette année en faveur des entreprises s'engageant à accueillir des bénéficiaires du RSA. Dans la logique d'action de proximité qui est la nôtre, je souhaite vivement que nous puissions être confortés dans nos initiatives et nos interventions par les futures modalités de ce Plan pauvreté. J'ai écrit au Premier Ministre le 29 août dernier pour lui proposer d'engager avec nous le travail commun permettant de s'appuyer sur nos dispositifs, au bénéfice d'une plus grande efficacité, au service des populations concernées et de la réussite de cet objectif d'intérêt partagé. Il serait incompréhensible et contreproductif que les politiques de retour à l'emploi ne soient pas coordonnées par les Départements, en partant des bassins d'emploi sur le territoire, au-delà d'une seule approche de contractualisation de dotations avec un bonus/malus financier.

Un autre chantier s'est ouvert qui offre de nouvelles perspectives aux Ardennes : le Pacte Ardennes 2022. Je veux souligner la forte mobilisation qu'il a suscitée auprès des forces vives, des acteurs économiques, des élus de notre département. 500 personnes ont « planché », dans 17 ateliers thématiques, pour bâtir des propositions d'actions coordonnées au service de notre territoire. Je souhaite que l'Etat prenne au plus haut niveau la mesure de la réalité de la situation ardennaise et en particulier que le Président de la République, lors de sa venue annoncée le 7 novembre prochain, apporte de quoi espérer aux Ardennais, à la mesure des attentes que le Pacte Ardennes 2022 a d'ores et déjà suscitées.

Pour notre part, nous continuerons de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan stratégique pour les Ardennes, qui doit permettre de mieux travailler collectivement avec tous les acteurs locaux au service de développement équilibré du territoire, en abordant tous les enjeux autrement que sous l'angle du seul accompagnement financier.

Je veux également dans cet ordre d'idées revenir sur la signature officielle le 21 septembre dernier des conventions relatives au programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018-2021, en présence de la Directrice Générale de l'Agence Nationale de l'Habitat, Madame MANCRET-TAYLOR.

C'est un effort exceptionnel qui est engagé en faveur de l'amélioration des conditions de logement des Ardennais, effort partagé par l'Etat, l'ANAH, la Région Grand Est, le Département, les huit EPCI des Ardennes et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ses actions portent, dans le cadre de deux Programmes d'Intérêt Général, l'une sur la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et les copropriétés fragiles. L'autre concerne la lutte contre la précarité énergétique. Le Conseil Départemental est un acteur majeur en terme de logement aux côtés de l'Etat via plusieurs dispositifs et nous serons également acteurs de la rénovation énergétique de bâtiments, qui est un chantier déterminant pour répondre aux défis de la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique. Elle constitue en outre un important levier de création d'emplois locaux, en particulier dans le secteur du bâtiment et dans l'artisanat. Ces dispositifs sont un facteur essentiel de l'attractivité future du territoire et du maintien de sa démographie, qui sont pour nous des objectifs fondamentaux pour assurer un avenir aux Ardennes.

Au total ce sont dix actions qui représentent un volume significatif de crédits mis au service de la population ardennaise, respectivement de 2,3 M€ pour la mission de suivi/animation dont le Département est maître d'ouvrage et de plus de 24 M€, dont 19 de la

part de l'ANAH, pour la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique.

J'ai souhaité évoquer publiquement tous ces projets pour donner le signal que nous voulons continuer, par-delà les incertitudes et les difficultés, à œuvrer au service de notre département et de ses habitants. Des questions aussi cruciales que la solidarité sociale et territoriale, la formation des jeunes, l'insertion des bénéficiaires du RSA, l'attractivité économique de nos territoires et l'investissement dans les infrastructures de transport, pour ne citer que celles-là, sont au cœur des missions qui nous occupent et nous mobilisent à tous les échelons des collectivités publiques.

Il faut garder à l'esprit que ces enjeux se recoupent en réalité souvent et qu'aucune collectivité – pas même l'Etat – ne peut envisager dans le contexte budgétaire actuel de résoudre seule les problèmes de son périmètre d'intervention, ni relever seule les nombreux défis pour préparer l'avenir.

Au-delà des questions budgétaires du moment et du devenir de nos institutions locales, je forme le vœu d'une prise de conscience partagée de plus en plus largement de la nécessaire coopération des acteurs publics, mise au service du développement de tous les territoires de la République.

C'est à cette seule condition que nos concitoyens, dans les Ardennes et ailleurs, pourront continuer de croire à un avenir possible et partagé par tous.